



## **Emploi : Paris signe une charte ambitieuse avec le Groupe Casino**

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Jean-Charles Naouri, PDG du Groupe Casino, ont signé vendredi à l'Hôtel de Ville une « Charte de développement local » d'une durée de 3 ans, qui prévoit près de 6.000 embauches dans les deux années à venir, dont au moins un tiers par l'intermédiaire du service public municipal de l'emploi.**

Paris est reconnue comme la « ville à l'économie la plus dynamique de la zone euro » par les classements internationaux. Grâce à la mobilisation des entreprises et à une politique municipale volontariste en faveur de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, le taux de chômage sur son territoire est plus bas que la moyenne nationale (8,4% contre 10,6%).

La bataille de l'emploi ne s'arrête pas là. Depuis le début de sa mandature, Anne Hidalgo et son adjointe Pauline Véron ont tenu à accentuer encore les efforts de la collectivité, en prenant notamment « 10 engagements pour l'emploi et le secteur économique » (2014), en mettant en place avec Pôle Emploi un « accompagnement global » des personnes sans activité les plus fragiles (2015), ou encore en créant les points d'accueil et le label « ParisEmploi » (2016).

Vendredi, une nouvelle étape a été franchie, en signant une « Charte de développement local » entre la Ville et le Groupe Casino, 2<sup>e</sup> employeur privé de Paris. Il s'agit d'un pacte ambitieux de responsabilité partagée, d'une durée de 3 ans, par lequel cette entreprise s'engage à :

- 1. Développer l'emploi local et l'appui à l'insertion professionnelle des publics prioritaires ;**
- 2. Renforcer les relations avec les écoles, les universités et les organismes de formation ;**
- 3. Développer des liens avec le tissu local des TPE et PME ;**
- 4. S'engager dans une démarche de développement durable favorisant l'économie circulaire ;**
- 5. Contribuer à la qualité du cadre de vie des salariés et au lien avec les associations locales.**

Concrètement, le Groupe Casino travaillera avec la Ville de Paris pour accueillir des stagiaires de 3<sup>e</sup>, des jeunes Parisiens en alternance et des Parisiens en parcours d'insertion et de formation. Il participera aux forums municipaux pour l'emploi, mettra en œuvre des clauses sociales dans ses marchés ou encore sensibilisera ses salariés aux problématiques environnementales.

Il accordera aussi une attention particulière aux candidatures émanant du territoire. A ce titre, au moins un tiers de ses recrutements parisiens se feront par l'intermédiaire du service public municipal de l'emploi, soit 2.000 embauches sur les 6.000 prévues dans les deux années à venir. La Ville mobilisera ce levier pour amener vers l'emploi les personnes qui en sont les plus éloignées ou en voie d'insertion.

De son côté, la collectivité parisienne s'engage à tout faire pour faciliter l'accomplissement de ces engagements par le Groupe Casino. Elle sensibilisera par exemple les jeunes Parisiens aux métiers de l'entreprise, tout comme elle mobilisera son réseau de partenaires emploi et ses outils de formation pour identifier et préparer les candidats aux postes offerts par l'entreprise. Elle contribuera à créer des passerelles avec les écoles, les universités, les organismes de formation, ainsi qu'avec les structures d'économie circulaire. Elle sera aussi pour le Groupe Casino un partenaire dans la mise en œuvre de sa responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et dans le développement de ses relations avec le tissu économique local.

« Je me félicite que le Groupe Casino s'engage dans cette démarche que la Ville lui a proposée. La signature de cette charte, la 3e de ce type avec une entreprise depuis le début de la mandature, confirme que la ville de Paris et les entreprises sont capables de mutualiser leurs efforts pour apporter des solutions concrètes et ambitieuses aux personnes à la recherche d'un emploi », a salué Pauline Véron en marge de cette signature.

**Contact presse** : Mathilde Pieraut / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61